

Avant le lancement des travaux, merci de prendre contact avec la chargée de mission OPAH du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne :

opah@pays-sancerre-sologne.com



Emmanuelle HELIARD
CHARGÉE DE MISSION OPAH

7, rue de la Gare - 18260 Vailly sur Sauldre
Tél. : 02 48 73 99 01



www.pays-sancerre-sologne.com

Opération réservée aux propriétaires de logements situés sur les communes de :

Argent-sur-Sauldre	Ivoy-le-Pré	Sainte-Montaine
Assigny	Jalognes	Sancerre
Aubigny-sur-Nère	Jars	Santranges
Bannay	La Chapelle d'Angillon	Savigny-en-Sancerre
Barlieu	Le Noyer	Sens-Beaujeu
Belleville-sur-Loire	Léré	Subligny
Blancafort	Menetou-Râtel	Sury-en-Vaux
Boulleret	Ménétréol-sous-Sancerre	Sury-ès-Bois
Brinon-sur-Sauldre	Ménétréol-sur-Sauldre	Sury-Près-Léré
Bué	Méry-ès-Bois	Thauvenay
Clémont	Nançay	Thou
Concessault	Oizon	Vailly-sur-Sauldre
Couargues	Presly	Veaugues
Crézancy-en-Sancerre	Saint-Bouize	Verdigny
Dampierre-en-Crot	Saint-Satur	Villegenon
Feux	Sainte-Gemme-en-	Vinon
Gardefort	Sancerrois	

Partenaires à contacter :

Espace Conseil France Rénov' Du Cher (ALEC 18): tel : 02 48 69 71 90 - cher@infoenergie-centre.org

Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) : tel : 02 34 34 62 97 - www.anah.fr

Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) : tel : 02 48 50 75 18 - www.caue18.archi.fr



022



BESOIN D'AIDE POUR FINANCER VOS TRAVAUX DANS VOTRE MAISON ?

L'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), un véritable coup de pouce pour rénover votre logement

Subventions de 25% à 60% du montant HT des travaux
(sous réserve du respect des conditions d'éligibilité de l'ANAH)





Bénéficiez d'un accompagnement pour définir et réaliser votre projet

Propriétaire Bailleur, rénovez un logement locatif :

- ✓ Bâtiment construit depuis plus de 15 ans,
- ✓ Travaux non commencés et réalisés par des professionnels du bâtiment labélisés RGE,
- ✓ Engagement de louer le logement pendant 9 ans en respectant un plafond de loyer destiné à des locataires sous conditions de ressources.

Aides financières de l'Anah et du Conseil Régional Centre-Val de Loire :

 Travaux lourds pour réhabiliter un logement très dégradé
Jusqu'à 35 % du montant HT des travaux* + prime Habiter Mieux
(dans la limite de 32.000€ d'aides)

 Travaux d'amélioration de la performance énergétique (gain minimum de 35% de performance énergétique)
Jusqu'à 25% du montant HT des travaux* + prime Habiter Mieux
(dans la limite de 19.000€ d'aides)

**sous réserve du respect des conditions d'éligibilité de l'ANAH*


Propriétaire Occupant, améliorez votre résidence principale :

Nb d'occupant du logement	Plafond revenu fiscal de référence
1	20 805 €
2	30 427 €
3	36 591 €
4	42 748 €
5	48 930 €
Par personne suppl.	+ 6 165 €


Mis à jour le 03/01/2023

- ✓ Revenu fiscal de référence ne dépassant pas le plafond réglementaire de l'Anah,
- ✓ Résidence datant de plus de 15 ans,
- ✓ Travaux **non commencés** et réalisés par des professionnels du bâtiment labélisés RGE,
- ✓ Engagement d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant 6 ans.

Aides financières de l'Anah et du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne :

 Travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement (gain minimum de 35% de performance énergétique)

De 45 à 60% du montant HT des travaux* (dans la limite de 20.300€ d'aides)

 Travaux lourds pour réhabiliter un logement dégradé
Jusqu'à 60% du montant HT des travaux* + prime Habiter Mieux (dans la limite de 35.300€ d'aides)

**sous réserve du respect des conditions d'éligibilité de l'ANAH*